

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à [web@20minutes.ch](mailto:web@20minutes.ch)

Vaud

23 avril 2018 17:08; Act: 23.04.2018 17:21

# Un élu veveysan est dans le collimateur du canton

par *Xavier Fernandez* - *La fondation Apollo fera l'objet d'un audit cantonal, à cause des conflits d'intérêts entourant son président Lionel Girardin.*



Le municipal veveysan Lionel Girardin. (Photo: 24 heures/Chantal Dervey)

on off i

«Il semble y avoir de potentiels conflits d'intérêts, dont au moins deux ont été reconnus», estime le conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard. Subventionnée par le canton (près d'un million de francs) et plusieurs communes (dont Vevey, pour un montant de 155'000 francs), la fondation d'utilité publique Apollo fait ainsi l'objet de graves suspicions.

Une faute?

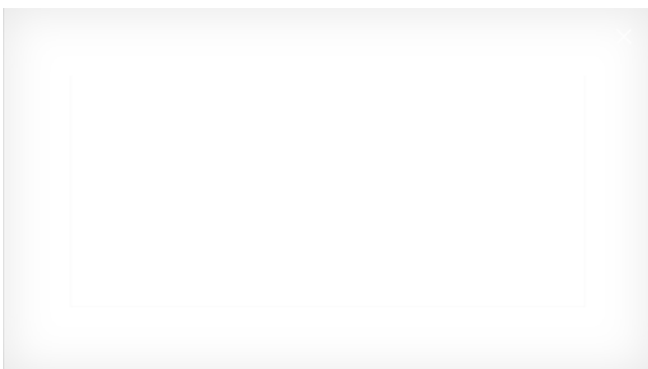
Signalez-la-nous!

Afin de tirer cette histoire au clair, le directeur du Département de la santé et de l'action sociale a demandé au Contrôle cantonal des finances (CCF) de lancer un audit. «Il aura lieu entre fin avril et début mai», poursuit le conseiller d'Etat.

Les conséquences pour la fondation et son président, le municipal de Vevey Lionel Girardin, dépendront de la gravité réelle de la situation. «Dans tous les cas, il devra être mis fin aux conflits d'intérêts. Ce sera une exigence pour que nous continuions à soutenir une fondation qui fait, par ailleurs, un travail reconnu. Et, si l'audit révèle que la fondation a été lésée, le CCF examinera l'opportunité de suites pénales», prévient Pierre-Yves Maillard.

## La rémunération des proches pose problème

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

### Circulez, il n'y a rien à voir

Contacté, Lionel Girardin a eu l'occasion de s'exprimer sur ces différentes questions. Selon lui, le fait que le canton décide de lancer un audit n'aurait rien d'extraordinaire: "Le CCF a réalisé des audits à 47 reprises en 2016, pour d'autres entités. Des fondations comme Saint-Martin, Serix, ou l'Orme de Nant ont d'ailleurs été auditionnées par le passé, comme le sera prochainement Apollo. C'est normal." Concernant le transfert du co-working d'Apollo vers Operation project: "La transmission à une société tierce relève d'une décision du conseil de fondation de la fondation Apollo." Le transfert de cette activité lucrative n'était donc pas son choix, mais celui du Conseil de fondation qu'il préside.

Concrètement, la fondation Apollo et Lionel Girardin n'ont pas respecté les directives cantonales pour les fondations d'utilité publique. A savoir que, si ces dernières sont

exonérées d'impôts, en contrepartie elles ne doivent ni poursuivre une activité lucrative ni donner du travail aux proches des membres du Conseil de fondation. Or, Apollo a fait les deux.

Tout d'abord, elle a pratiqué la location d'espaces de co-working, une activité commerciale. De plus, rappelé à l'ordre par son notaire, le Conseil de fondation (présidé par Lionel Girardin) a finalement décidé d'externaliser cette activité. Mais qui l'a récupérée? Operation Project, la société de Lionel Girardin.

Deuxièmement, la gestion des systèmes informatiques a été confiée au frère du municipal veveysan, donnant ainsi du travail à un proche. Même chose avec la femme de Lionel Girardin, responsable des ressources humaines d'Operation Project, à qui la fondation Apollo a délégué la gestion de ses propres ressources humaines.

### **Services facturés au prix du marché?**

En outre, les locaux que la fondation loue les mardis matin à Aigle appartiennent à la congrégation ecclésiastique Carestia, présidée par le père de Lionel Girardin. «Ce que l'audit devra déterminer, c'est si les prestations assurées par des proches ont été facturées au prix du marché. Si ce n'est pas le cas, ce sera grave et nous agirons sans complaisance», assure Pierre-Yves Maillard.

En marge des conflits d'intérêts, plusieurs autres aspects interpellent. Le premier concerne les locaux de la rue du Simplon, à Vevey. C'est la ville qui en est officiellement locataire. Mais les clefs ont été remises à Lionel Girardin pour, en principe, y installer la fondation Apollo. Mais, au final, c'est la société Operation Project qui a pris possession des lieux et qui y propose des bureaux partagés, sans autorisation officielle ni contrat de sous-location. En outre, le licenciement d'une employée ou encore la confusion qui règne entre Operation Project et la fondation, au moment de régler certaines factures, devraient être analysés.